

18.10.2018

A8-0307/1

Amendement 1

Herbert Dorfmann

au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0307/2018

Miguel Viegas

Harmonisation des structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcooliques
(COM(2018)0334 – C8-0269/2018 – 2018/0173(CNS))

Proposition de directive

Considérant 2 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(2 bis) Rappelle l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 17 mai 2018 dans l'affaire C-30/17 sur le mode de calcul du degré Plato.

Or. en

18.10.2018

A8-0307/2

Amendement 2

Herbert Dorfmann

au nom du groupe PPE

Rapport

A8-0307/2018

Miguel Viegas

Harmonisation des structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcooliques
(COM(2018)0334 – C8-0269/2018 – 2018/0173(CNS))

Proposition de directive

Article 1 – alinéa 1 – point 1

Directive 92/83/CEE

Article 3 – paragraphe 1

Texte proposé par la Commission

Tous les ingrédients de la bière, **y compris** ceux ajoutés après la fermentation, sont pris en compte aux fins de la mesure du degré Plato.;

Amendement

Tous les ingrédients de la bière, **à l'exception de** ceux ajoutés après **la fin de** la fermentation, sont pris en compte aux fins de la mesure du degré Plato.;

Or. en